

Tirage d'une tranche sur le financement ATLAS Capital Markets

Ormes, le 04 octobre 2024 – 20h00

Vergnet, expert français en production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride), annonce avoir tiré la tranche n°6 de 350 Obligations Convertibles en Actions Nouvelles (« OCA »), d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune et pour un montant total de 350.000€ (trois cent mille euros), en vue de financer son BFR.

Pour Jérôme Gacoïn, PDG de Vergnet S.A, « *Le tirage de cette nouvelle tranche, qui s'inscrit au sein du contrat conclu avec ATLAS Capital Markets, sera utilisé pour le besoin en fonds de roulement important de la société compte tenu du passif accumulé ces dernières années.* »

NB : retrouvez l'intégralité des informations relatives aux émissions de valeurs mobilières sur l'onglet <https://www.vergnet.com/investisseurs/>

Impact théorique de l'émission des OCA

L'incidence théorique de l'émission des OCA correspondant aux Tranches Additionnelles est présentée en Annexe 1 au présent communiqué.

Il est rappelé que la Société tient à jour sur son site internet un tableau de suivi des OCA et du nombre d'actions en circulation.

À propos de Vergnet SA

Le groupe Vergnet est un expert en production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride) sur réseaux non-interconnectés. Fort de technologies uniques, le Groupe a développé l'Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés.

Le Groupe a déjà installé 1 000 éoliennes et 402 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 50 pays et regroupe 200 collaborateurs en 11 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007. (FR001400JXA2- ALVER) L'action Vergnet est éligible au PEA-PME

CONTACTS

Groupe Vergnet
Jérôme Gacoïn
Président Directeur Général
investisseurs@vergnet.com

Aelium
Solène Kennis
vergnet@aelium.fr



Annexe 1

1) Impact théorique de l'émission des OCA correspondant aux Tranches Additionnelles (sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 03 octobre 2024, soit 0,0184 €)

Aux fins d'illustration, l'incidence de l'émission des OCA correspondant aux Tranches Additionnelles serait la suivante :

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 02 octobre 2024, soit 20 381 871 actions) :

	Participation de l'actionnaire
Avant émission des actions nouvelles	1,00%
Après émission des 19 021 739 actions nouvelles résultant de la conversion des 350 OCA d'une Tranche Additionnelle	0,517%
Après émission des 209 239 130 actions nouvelles résultant de la conversion des 3.850 OCA des Tranches Additionnelles	0,089%



2) Impact théorique de l'émission des OCA correspondant aux Tranches Additionnelles (sur la base de la valeur nominale de l'action SAFE, soit 0,010 €)

Aux fins d'illustration, l'incidence de l'émission des OCA correspondant aux Tranches Additionnelles serait la suivante :

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 02 octobre 2024, soit 20 381 871 actions) :

	Participation de l'actionnaire
Avant émission des actions nouvelles	1,00%
Après émission des 35 000 000 actions nouvelles résultant de la conversion des 350 OCEANE d'une Tranche Additionnelle	0,368%
Après émission des 385 000 000 actions nouvelles résultant de la conversion des 3.850 OCA des Tranches Additionnelles	0,050%